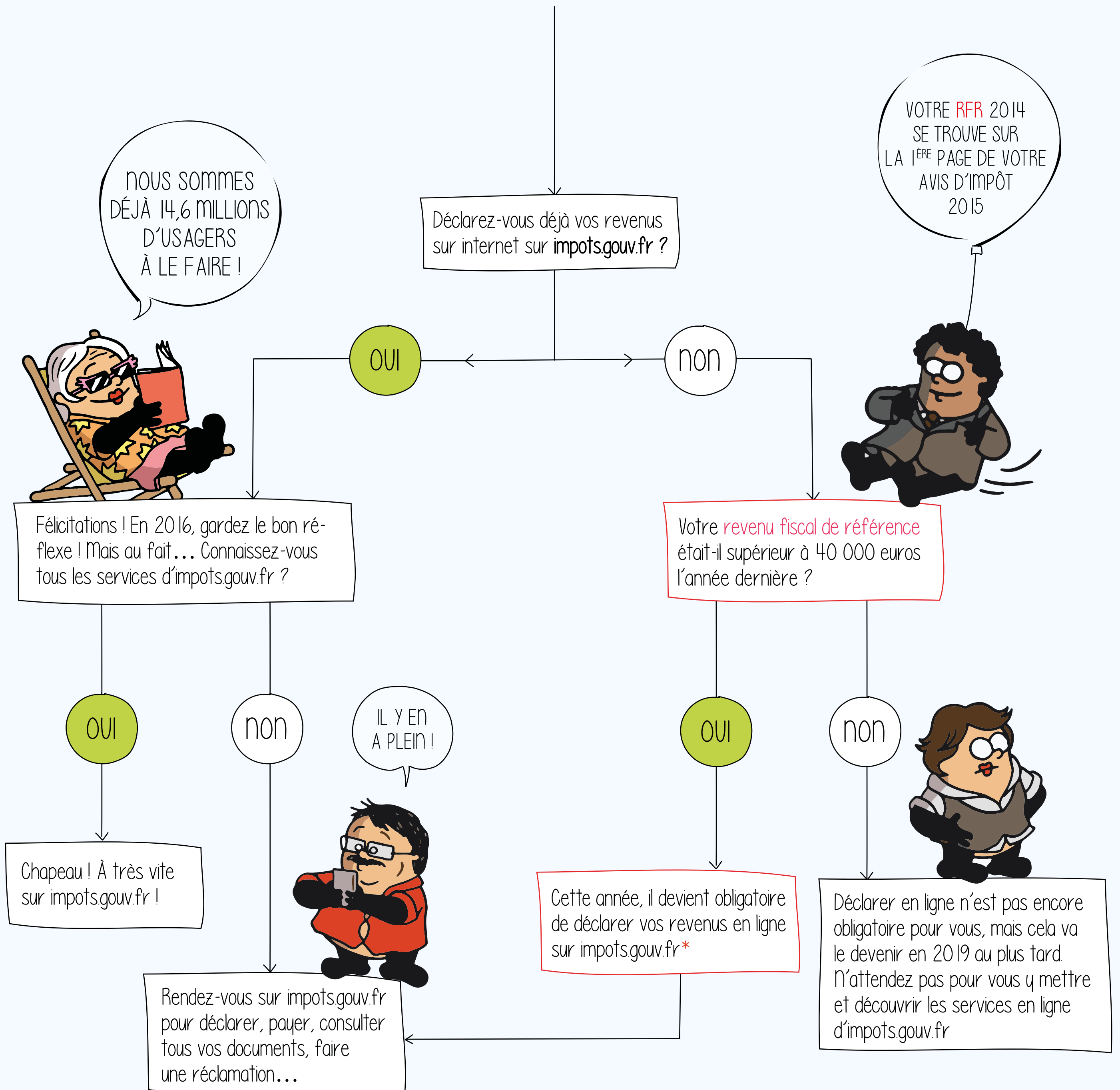


# Vous devez déclarer vos revenus en ligne ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?



**Impots.gouv.fr**  
Déclaration et services  
en ligne



\* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.